

## Un enjeu qui ... nous concerne toutes et tous !

*Un groupe de travail consacré au service social s'est tenu le 26 avril 2017.*

*Ce groupe de travail avait pour objet d'examiner le projet de cadre d'emplois des personnels du service social du Ministère.*

Or il se trouve que l'examen de ce cadre d'emplois par les membres du CNAS intervient après la mise en place, le 9 novembre 2016, d'une circulaire relative aux missions et au cadre d'intervention du service social.

Les organisations syndicales du CNAS n'ont à aucun moment été invitées à discuter et à débattre de cette circulaire qui a pourtant des conséquences sur l'action sociale des agents actifs et retraités du MEF.

Cette circulaire a simplement été présentée aux membres du CNAS pour information lors de la séance du 8 décembre 2016 alors qu'elle était entrée en vigueur le 9 novembre !

**Solidaires Finances** a fait part de son opposition à cette méthode de travail inadmissible, indiquant que les organisations syndicales du CNAS devaient obligatoirement être consultées (donc préalablement à la circulaire) pour toute modification concernant l'action sociale.

Tel n'a pas été le cas : **c'est un véritable déni du dialogue social.**

M. ESTOURNET, le sous-directeur, a essayé de justifier cette attitude de la part du Secrétariat Général par l'urgence à produire rapidement cette circulaire, qui a par ailleurs fait l'objet de discussions avec les représentants en administration centrale des personnels concernés (service social).

Pour lui, l'urgence de remettre à jour les missions était dictée par les mouvements de grève affectant les assistants de service social depuis près de 18 mois, liés à la reconnaissance de leur métier avec une rémunération en adéquation.

Il a précisé que cette circulaire était un préalable à la mise en place d'une NBI.

Pour **Solidaires Finances**, ces propos n'étaient pas « entendables » : sous ce prétexte fallacieux, il s'agit bel et bien d'une attitude volontaire du SG qui ne souhaitait pas rencontrer d'opposition de la part des organisations syndicales du CNAS sur un projet dérangeant et sujet à polémique.

Les missions du service social seront en effet davantage axées sur les collectifs de travail, mais au détriment apparemment du rôle des assistant(e)s de service social sur les cas individuels avec délivrance d'aides financières.

Après cette mise au point, **Solidaires Finances** a néanmoins abordé l'ordre du jour de ce groupe de travail.

S'agissant de la Conseillère Technique Nationale, **Solidaires Finances** a revendiqué son rattachement au sous-directeur de l'action sociale, comme c'est le cas dans les autres ministères, compte tenu du rôle de conseil direct qu'elle peut avoir à son égard.

Par ailleurs, si le document à l'étude des membres du CNAS a été élaboré avec l'aide d'assistant(e)s de conseiller(e)s techniques (CTR) de service social, il apparaît cependant très directif, les assistant(e)s de service social (ASS) devant en référer pour toutes leurs actions à leur conseiller(e).

M. ESTOURNET a expliqué que le métier d'ASS était particulier : ils ou elles reçoivent la souffrance et la misère des autres avec des décisions difficiles à prendre parfois. C'est pourquoi les ASS doivent être soutenus par l'encadrement et recevoir l'appui de leur CTR.

En tant que chef de service, il se doit de mettre tout en œuvre pour protéger ses agents. C'est le but de ce projet de document dont il reconnaît cependant que la rédaction très administrative peut prêter à confusion.

Il propose de revoir entièrement la rédaction du document.

Enfin, dans le corps du projet de texte, **Solidaires Finances** a exigé qu'il soit rajouté que les ASS doivent aider à la résolution des problèmes financiers des agents retraités et de leurs ayant droit.

Ce document fera l'objet d'un examen au CNAS après la nouvelle rédaction de la part du Secrétariat Général.

